

## Négociier sa peine avec l'Inquisition

Les élites urbaines de Montauban devant le dominicain Pierre Sellan  
(en 1236, puis en 1241)

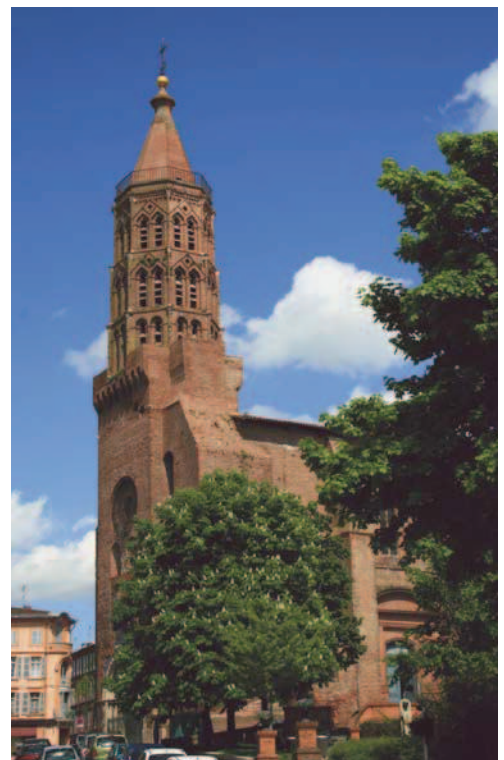
Était-il possible, pour des hommes accusés d'hérésie, de négocier leur destin avec l'Inquisition ? L'idée ne cadre pas facilement avec notre conception moderne de l'Inquisition médiévale, celle d'un appareil répressif tout-puissant, habilement manié par des technocrates raffinés et fanatiques et dont les victimes, à leur entière merci, n'avaient que le choix entre la soumission totale et la résistance héroïque mais vaine. Pourtant, l'analyse d'un grand procès d'Inquisition mené dans la ville de Montauban par le dominicain Pierre Sellan en 1236, puis en 1241, nous montre une réalité bien différente et, à bien des égards, dérangeante pour nos a priori. C'est l'histoire étonnante d'un groupe de laïques qui réussit à minorer, puis à passer outre aux jugements en première instance de son procès, sans conséquences majeures, à force de solidarité et dans le cadre d'un compromis.

**D**urant la Croisade albigeoise (1209-1229), Montauban fut la seule ville, excepté Toulouse, à n'avoir jamais été prise militairement. À cette époque, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, l'oligarchie urbaine formée des prud'hommes (*probi homines, prohoms*) était presque en totalité impliquée dans l'hérésie, de par ses affinités avec le catharisme, mais aussi avec le valdéisme, ce mouvement apostolique de prêcheurs pénitentiels laïques qui s'était implanté dans cette ville plus fortement que partout ailleurs en Languedoc. Après avoir hésité un certain temps et ayant observé l'action des inquisiteurs à Toulouse, les élites urbaines acquises aux hérésies optèrent, au printemps 1236, pour une stratégie de coopération et élaborèrent un compromis avec leur inquisiteur, Pierre Sellan.

Ce religieux d'origine toulousaine, ancien officier du comte Raimond V de Toulouse (mort en 1194) et premier frère de Dominique de Guzman en 1215, avait été fondateur et prieur du couvent des prêcheurs à Limoges (dès 1220). Dans cette fonction, il participa aussi à la fondation, en 1226, du couvent de Cahors. Nommé "coadjuteur" de l'évêque de Cahors par un légat pontifical avant 1231, comme le prouve un document découvert

aux Archives départementales du Tarn-et-Garonne, il connaissait déjà bien l'évêché-comté du Quercy. Malgré son âge avancé (environ soixante-dix ans), il fut choisi en hiver 1233 comme un des juges-enquêteurs dominicains du nouveau tribunal inquisitorial de Toulouse. Dès 1234, il commença à mener en Quercy la première traque des hérétiques à pouvoir être qualifiée de "systématique", car englobant la totalité d'un territoire. De plus, cette campagne avait été couronnée de succès. À un bémol près : à cause de l'échec relatif de la ligne "dure" du tribunal de Toulouse dans sa première année (1234), un légat pontifical avait obligé, en 1235, les inquisiteurs à employer une stratégie de clémence pour rompre le mutisme de la population, celle du so-disant "délai de grâce". Ceux qui faisaient spontanément leur déposition, dans un délai d'une à deux semaines après la sommation, évitaient les peines inquisitoriales les plus

▼ **L'Église Saint-Jacques,**  
à Montauban (Tarn-et-Garonne). © *Chauchard.jpg*.



# Lieux de mémoire



▲ La nef et le chœur de l'église Saint-Jacques

© Chauchard.jpg.

sévères comme la prison perpétuelle ou la confiscation des biens. C'est ainsi que Pierre Sellan avait déjà obtenu, en 1235, de nombreuses dépositions et ce, dans plusieurs localités du Quercy.

Pourtant à Montauban cette stratégie n'avait

pas réussi ; les dépositions spontanées furent, dans un premier temps, difficiles à obtenir. C'est seulement au début du mois d'avril 1236, voyant que la résistance violente qu'avaient opposée les consuls de Toulouse aux inquisiteurs dans l'hiver 1235-1236 s'était soldée par un échec, que plus de 250 Montalbanais firent alors usage du "délai de grâce" offert par Pierre Sellan et se confessèrent spontanément et simultanément. Il s'agissait d'une action collective, dont les circonstances et la date laissent supposer une décision politique, prise par la communauté urbaine dirigée par le nouveau consulat de la ville instauré peu de temps avant, le 30 mars. Des 256 personnes (93 femmes et 163 hommes) condamnées plus tard à une pénitence inquisitoriale, plus de la moitié peuvent être identifiées comme membres de l'oligarchie prudhomale, sur la base documentaire des riches archives municipales et ecclésiastiques de la ville (largement inédites et en langue occitane) et surtout en analysant les actes consulaires conservés dans le plus ancien cartulaire de la ville, le « *Livre Rouge* ». Presque tout le personnel politique de la ville était impliqué, à titre individuel ou par un ou plusieurs membres de sa famille. Parmi les membres des neuf familles les plus puissantes de la ville, pas moins de cinquante personnes furent touchées par des pénitences. L'inquisiteur avait donc transformé les élites urbaines de Montauban en un véritable groupe pénitentiel.

Pierre Sellan ne pourra cependant administrer ces pénitences aux Quercinois qu'en 1241, soit cinq à six ans après leurs dépositions. Ce délai s'explique par la priorité donnée à l'Inquisition menée à Toulouse en 1236 et 1237 et par la cessation de toute activité inquisitoriale en 1238-1240, suivant l'accord politique conclu entre Raimond VII de Toulouse et le pape Grégoire IX. C'est donc seulement dans la semaine avant le jour de l'Ascension du Seigneur 1241 (du 28 avril au 4 mai 1241), que Sellan proclama son sermon pénitentiel à Montauban. Les sanctions consistaient surtout en des pèlerinages pénitentiels dirigeant les Montalbanais au Puy, à Saint-Gilles-du-Gard, à Saint-Jacques-de-Compostelle, à Saint-Denis, à Cantorbéry et même à Rome. La plupart des pénitents reçurent des peines comprenant des lots de plusieurs pèlerinages. L'inquisiteur Sellan disposait ainsi d'un véritable catalogue cumulatif de sanctions, dosées exactement selon les culpabilités individuelles et selon certaines règles de pondération. Trente des hommes considérés comme les plus coupables furent même obligés d'accomplir un pèlerinage en armes à Constantinople, afin d'y défendre l'Empire latin menacé par les Bulgares et les Grecs. Sellan engagea tous les pénitents à commencer leurs pèlerinages dans le délai d'une année. Pourtant, les Montalbanais, après avoir su éviter les peines inquisitoriales les plus sévères en profitant du "délai de grâce" collectif, en 1236, ne suivirent pas non plus à la lettre les peines prononcées ni n'accomplirent les sanctions (relativement) clémentes de 1241. Comment expliquer sinon que, parmi les hommes condamnés à un pèlerinage armé à Constantinople durant une, deux ou trois années, beaucoup étaient encore à Montauban en 1242, 1243 et les années suivantes ? Dans certains cas particuliers, on peut même formellement exclure qu'ils aient quitté la ville quercinoise plus d'un an durant toute cette décennie. Les pénitences

# Lieux de mémoire

étaient donc commuées en peines plus légères ou même rédimées, comme ce fut d'ailleurs l'usage pour d'autres cas de pénitences inquisitoriales en Languedoc.

Il est évident qu'à Montauban, et comme en 1236, une solution commune fut trouvée pour résoudre les problèmes individuels des citoyens. Les pénitences particulières, ou au moins une partie d'entre elles, furent commuées en contributions à une expiation collective consistant dans le financement de l'agrandissement de l'église de la ville. Une série d'actes démontre que les consuls commencèrent la reconstruction de Saint-Jacques juste après 1241. Toujours en 1282, un acte nous indique que le tribunal d'inquisition de Toulouse surveille l'exécution de la reconstruction. Des cas identiques de négociations entre consuls et inquisiteurs prévoyant la (re)construction d'églises nous sont connus un peu plus tard à Lavaur (1254), Najac (1258) et Gaillac (1271). Toute la commune se partageait les coûts, même si les pénitents y contribuaient beaucoup plus que d'autres. À Montauban, ils étaient aussi officiellement en charge de l'entreprise, car parmi les quatre membres laïques responsables du chantier et nommés dans un acte de 1245, nous trouvons trois pénitents et le mari d'une pénitente de 1241. L'un d'eux avait même reçu la peine maximale : celle du pèlerinage en armes, à cause de son intimité avec les cathares.

Cette église de Saint-Jacques, seul édifice religieux *intra muros*, appartenait formellement aux bénédictins de l'abbaye voisine de Saint-Théodard. La négligence et la rapacité du clergé paroissial installé là par l'abbaye firent l'objet de plusieurs plaintes des consuls auprès de l'abbé et de l'évêque pendant les années trente et quarante du XIII<sup>e</sup> siècle. Ironie de l'Histoire, c'est précisément grâce à l'agrandissement de l'église réalisé dans le cadre de l'expiation collective des peines inquisitoriales que la commune parvint à obtenir le contrôle de

siècle, cette tendance du consulat montalbanais, toujours largement dominé par ces mêmes familles "hérétiques" du début du siècle, à gérer tous les aspects d'une "religion civique" catholique, devint évidente, non seulement pour Saint-Jacques et son clergé, mais aussi par le contrôle des hôpitaux, léproseries et autres fondations pieuses.

Grâce aux actes consulaires de Montauban, il est aussi possible d'exclure catégoriquement l'idée d'un quelconque effet négatif sur la position sociale des individus sanctionnés par l'Inquisition. Au contraire, des hommes condamnés à des pénitences très lourdes continuèrent à siéger dans le consulat et à mener leur négoce. Aucune famille puissante ne disparut de la scène politique ou économique du fait de son implication dans l'hérésie.

## “ Un processus ouvert de négociation ”

À Montauban, nous sommes donc loin de l'image d'Épinal si répandue de l'inquisition médiévale et, dans un cadre plus large, d'une « société persécutrice » (d'après l'expression de l'historien britannique Robert I. Moore), développée au Moyen Âge tardif et préfigurant les totalitarismes modernes. Plutôt qu'à l'exercice sans limites du pouvoir inquisitorial sur des victimes impuissantes, nous avons à faire à un processus de négociation ouvert et dynamique entre l'Inquisition et l'oligarchie urbaine. Enfin, Pierre Sellan et ses collègues ayant besoin de sa collaboration pour obtenir plein succès dans la suite de leur mission, le groupe solidaire des élites pouvait, en restant vigilant, éluder pratiquement toutes les conséquences négatives à leurs condamnations que le pouvoir inquisitorial aurait pu tenir prêtes à leur rencontre. ♦

Jörg Feuchter

**Pour en savoir plus**  
Jörg Feuchter, *Ketzer, Konsuln und Büßer. Die städtischen Eliten von Montauban vor dem Inquisitor Petrus Cellani (1236/1241)* [Hérétiques, consuls, pénitents. Les élites urbaines de Montauban devant l'inquisiteur Pierre Sellan (1236/1241)], Tübingen, Mohr Siebeck, 2007.